



# EHPAD - Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Fiche à destination des employeurs

*Face à cette épidémie, l'AHI 33 vous accompagne en proposant des pistes de prévention à mettre en place pour protéger les salariés et les résidents, limiter la contamination au sein de l'établissement et la transmission du virus par l'extérieur.*

**Afin de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible tout en protégeant le personnel exposé et les personnes accueillies, reportez-vous au Plan de Continuité de l'Activité (PCA) intégré dans le Plan Bleu de votre établissement.**

## Pour les personnels assurant des tâches administratives

- > Déployer le télétravail quand c'est possible.
- > Privilégier les bureaux individuels en répartissant les salariés présents dans les espaces.

## Conseils généraux pour les salariés et les résidents

### Principes de distanciation



- > Limiter les contacts physiques non indispensables (enlacer, serrer la main, embrasser).

### Gestes barrières



- > Mettre en œuvre les mesures d'hygiène et de protection nécessaires afin de protéger les professionnels et les résidents et d'éviter tout risque de transmission et de propagation au sein de l'établissement.

### Mesures d'hygiène renforcées



- > Aérer régulièrement les pièces (lieux collectifs et chambres).
- > Même en l'absence de cas avérés, renforcer le rythme de désinfection des mains mais aussi des locaux.
- > Nettoyer soigneusement les objets (poignées de porte, interrupteurs, main courante...) et les surfaces pouvant avoir été contaminés.
- > S'assurer de la présence, en quantité suffisante, des produits nécessaires aux règles d'hygiène.
- > Veiller à l'approvisionnement des postes de lavage des mains en savon et en papier à usage unique (dans chaque chambre).
- > Réaliser un lavage / désinfection des mains, à l'eau et au savon ou par l'application de solution hydroalcoolique, à l'entrée et à la sortie de chaque chambre de résident.
- > Faire jeter / jeter les mouchoirs en papier des résidents contaminés dans des poubelles DASRI.

## Gestion des espaces et des temps



### Temps de pauses / réunions / transmissions / repas

- > Éviter les réunions et les rassemblements de personnes dans des espaces réduits.
- > Organiser les pauses en élargissant les plages horaires afin de diminuer le nombre de personnes présentes simultanément (repas, collations, café...), proposer des pauses par roulement.
- > Laisser 1 m de distance entre les places (à table, lors des réunions...).

### Vie des résidents



*Mesures progressives en fonction des effectifs présents, des possibilités architecturales et organisationnelles.*

- > **Limiter les déplacements et regroupements des résidents au sein de l'établissement.**
  - Identifier un espace dédié (étage ou aile isolable) pour accueillir les patients Covid-19 et les confiner.
  - Limiter l'accès aux espaces de convivialité, espaces communs... y compris les ascenseurs.
  - Suspendre les activités collectives à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement.
  - Si la structure et le personnel le permettent : réaliser des activités occupationnelles en nombre réduit de résidents en respectant les mesures barrières.
  - Suspendre les prises de repas collectives et privilégier les prises de repas en chambre.
  - A minima, si la quantité de personnel et la structure de l'établissement le permettent, organiser des prises de repas par zone et par petits groupes en respectant les mesures barrières et la distanciation.
  - Si service en salle de restauration : instaurer plusieurs services (principes de distanciation) et organiser les flux entrants / sortants.
  - Une prise de repas collective peut être réservée aux personnes nécessitant de l'aide pour la restauration.
- > **Supprimer les déplacements et regroupement des résidents :**
  - Confiner individuellement les résidents en chambre avec fermeture des accès (en tenant compte des besoins d'évacuation en cas d'incendie).
  - Mettre en place des mesures pour limiter au maximum les effets indésirables de l'isolement.
  - Organiser une surveillance régulière de l'état des résidents (rondes des professionnels de l'établissement dans chaque chambre individuelle).



## Limiter les risques de contamination extérieure

*Un sas de déshabillage et une possibilité de lavage et désinfection des mains sont mis en place pour toute personne entrant dans l'établissement (professionnels, intervenants, visiteurs autorisés à titre exceptionnel).*

### > Pour le personnel

- Sas de déshabillage des personnels avant l'entrée dans l'établissement (tenue spécifique pour le travail).
- Mise à disposition d'équipements de protection (masque, surblouse...).
- Prise de température avant et après la journée de travail.

### > Accueils de jour

- Fermer les accueils de jour en établissement.
- Si besoin, organiser la continuité de l'accompagnement médico-social auprès des familles par d'autres mesures : appels téléphoniques, mise en place de prestations prioritaires au domicile, orientation vers une structure d'hébergement.

### > Pour les visiteurs

Depuis le 11 mars 2020, le Gouvernement a décidé la suspension intégrale des visites de personnes extérieures à l'établissement dans les EHPAD. Des exceptions peuvent être décidées par la direction d'établissement (situations de fin de vie, visite à un défunt...).

- Veiller à ce que les visiteurs exceptionnellement autorisés ne présentent pas de symptômes.
- Organiser une prise de température frontale systématique (à partir de 38°C, les visiteurs ne sont pas admis dans l'établissement).
- Informer et veiller à l'application des mesures barrières par les visiteurs.
- Limiter leurs circulations dans l'établissement et leurs contacts avec les autres personnes (professionnels et résidents).
- Garantir aux visiteurs une possibilité de lavage et de désinfection des mains (entrée structure / proche ascenseur / proximité chambre).
- Si possible, faire porter des EPI aux visiteurs (identiques à ceux utilisés par le personnel soignant : masques, lunettes, surblouse et charlotte).

### > Pour les livraisons / fournisseurs...

Les livraisons de fournisseurs nécessaires au maintien de la vie quotidienne de l'établissement ne font pas l'objet d'une suspension. L'ensemble des gestes barrières doit cependant être observé et des circuits distincts privilégiés.

- Gestion des livraisons par décartonnage et désinfection avant l'entrée dans l'établissement.
- Faire déposer les colis de marchandises ou de fournitures à la porte de l'établissement ou dans un sas.
- Retirer et récupérer l'emballage des marchandises et fournitures livrées au terme d'un délai suffisant pour permettre les retombées de gouttelettes (20 minutes), sauf pour les produits surgelés.



## Maintenir le lien des résidents et des familles

*Toutes les mesures doivent être prises pour limiter l'isolement des résidents et éviter qu'ils ne soient coupés de leurs proches.*

- > Expliquer aux familles et aux résidents que ces mesures temporaires sont nécessaires pour éviter toute propagation du virus en vue de la protection de l'ensemble des personnes au sein de l'établissement.
- > Rassurer les résidents sur le caractère temporaire de la suspension des visites, en veillant à la bonne compréhension de la mesure.
- > Déployer, dans la mesure du possible, des modalités de communication à distance (téléphone, vidéoconférence, mail, applications dédiées, mise à disposition de papier et stylos...) et informer les familles de l'ensemble de ces modalités.  
Par ex. : envoyer des photos / vidéos aux familles et inversement, enregistrer des messages audios, rédiger des lettres...
- > Offrir un accompagnement spécifique aux personnes âgées et/ou handicapées ne pouvant mobiliser ces modes de communication seuls.
- > Possibilité de créer un espace dédié au sein de l'établissement afin de permettre des communications privées et proposer des créneaux d'appel aux familles.
  - Pour les personnes dont l'état de santé ne permet pas un déplacement vers cet espace, proposer des solutions mobiles (tablettes, smartphones...).

*Ces communications doivent respecter l'ensemble des gestes barrières. Les outils de communication devront faire l'objet d'un nettoyage systématique avant et après utilisation. Un délai de 20 minutes entre chaque utilisation doit être observé, afin de permettre la retombée des éventuelles gouttelettes.*

## Nouvelles admissions

- > Reporter toutes les nouvelles admissions à l'exception de :
  - celles qui présentent un caractère d'urgence, au regard de l'état de santé de la personne ou de l'incapacité d'assurer son accompagnement à domicile (ex. : hospitalisation de l'aidant),
  - celles qui interviennent en sortie d'hospitalisation, sous certaines conditions.
- > Lors de l'entrée en établissement
  - Informer et s'assurer du respect strict des gestes barrières par le résident.
  - Mettre en place une prise de température frontale systématique avec une surveillance médicale rapprochée.
  - Placer le résident en chambre individuelle pendant 14 jours sans l'autoriser à utiliser les parties communes de l'établissement.



- > **Les admissions de personnes asymptomatiques sont interdites dans les établissements dans lesquels existent des cas groupés de malades du coronavirus.**
- > **Les admissions de personnes symptomatiques sont interdites dans les établissements qui n'ont encore aucun cas.**

## Pensez aussi aux risques psychosociaux



Du fait de l'épidémie de coronavirus et du risque de contamination extérieure, les professionnels peuvent ressentir une peur pour leur santé, celle de leur famille mais aussi pour les résidents de l'établissement. A cette peur d'être contaminés, s'ajoute pour les professionnels un sentiment de responsabilité / culpabilité du fait de pouvoir être eux-mêmes vecteurs du virus.

> **L'absence d'équipements de protection ou leur présence en quantité insuffisante peuvent aggraver cette peur.**

Les professionnels des EHPAD sont régulièrement confrontés à la souffrance et la mort, cependant l'épidémie peut augmenter les difficultés du fait de situations dramatiques dans d'autres établissements, d'une plus grande souffrance des résidents isolés... avec un **risque de fatigue compassionnelle majorée.**

> **Favoriser les temps d'échanges entre les professionnels (tout en respectant les mesures barrières).**

La mise en place de l'interdiction de visite et la perte de lien entre les familles et les résidents peuvent être sources de **tensions pour les professionnels dans leurs relations avec les familles.** Les familles inquiètes de la perte de lien, de la perte d'autonomie de leurs parents, du risque de contamination, de ne pas revoir leurs proches... peuvent ne pas comprendre les mesures et devenir agressives oralement ou vouloir braver les interdictions de visites.

> **Rappeler les informations aux familles et aux résidents et notamment l'aspect temporaire des mesures prises.**

> **Trouver tous les moyens possibles de communiquer à distance en tenant compte des propositions des familles.**

> **Outiller les personnels en moyens de communication avec les familles.**

> **Faire tourner les personnels qui se retrouvent en lien avec les familles.**

> **Mettre en place une cellule psychologique pour les résidents et les familles.**

Le manque de personnel absent et/ou malade, la mise en place des mesures barrières, l'organisation des repas en chambre, les sollicitations accrues des résidents, l'organisation du maintien du lien entre les résidents et les familles... peuvent entraîner une surcharge mentale (cognitive / psychique) et physique pour les professionnels.

> **Étudier toutes les possibilités de renfort des personnels.**

> **Adapter les pratiques professionnelles avec des régulations collectives (expression des difficultés, point sur les attendus, les priorités et les marges de manœuvres...).**

Toutes les mesures mises en place pour limiter la transmission du virus par l'extérieur et au sein de l'établissement ont un impact sur la qualité d'accueil et de prise en charge des résidents. Confinement, déplacements de résidents dans des zones dédiées, perte de lien avec les familles... peuvent être difficiles à gérer pour les résidents (perte de repère, angoisses...) mais aussi pour les professionnels avec un **sentiment de perte de qualité**, des **inquiétudes** sur la perte d'autonomie et les impacts psychologiques et physiques des résidents...

*Face à ces risques psychosociaux liés à la situation sanitaire, il est essentiel de définir, avec les professionnels, les meilleurs compromis en fonction de l'évolution de la situation dans l'établissement. La notion de « mesures temporaires » est nécessaire à rappeler auprès des professionnels. En parallèle, un soutien psychologique via des plateformes d'écoute, par exemple, peut être proposé.*

## Prise en charge de patients COVID-19 en EHPAD

>> Consultez le document « **Informations sur la conduite à tenir envers les professionnels et publics (familles et personnes accueillies) en phase épidémique de coronavirus COVID-19** » publié sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé



Cliquez ici pour accéder à la page

## Nettoyage des locaux fréquentés par des personnes contaminées

- > Attendre 20 min avant d'intervenir pour que les gouttelettes en suspension soient retombées sur les surfaces.
- > Équiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces d'une blouse à usage unique, de gants de ménage (port de masque de protection respiratoire non nécessaire).
- > Privilégier une stratégie de lavage désinfection humide : ne pas utiliser un aspirateur pour les sols.
  - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent.
  - Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique.
  - Laisser sécher.
- Désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée ou tout autre produit virucide avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.
- > Les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique (DASRI).
- > Pour le nettoyage du linge collectif et personnel du résident Covid-19 confirmé :
  - Ne pas secouer les draps et le linge.
  - Ne pas plaquer les draps et le linge contre soi.
  - Transporter les draps et le linge sans dépose intermédiaire.
  - Procéder à un lavage avec un cycle à 60° minimum et durant 30 minutes minimum, avec détergent habituel.

## Le Document Unique doit être mis à jour

L'employeur devra actualiser son évaluation des risques afin de décider des mesures adaptées à la continuité de l'activité, prenant en compte les consignes sanitaires propres à garantir la santé des salariés. Il devra préciser les mesures adoptées pour garantir la santé et la sécurité des salariés pendant toute la période de son application.

### Liens utiles

Sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé :

**Foire aux questions – Consignes applicables dans les ESSMS PA/PH**

**Informations sur la conduite à tenir par les professionnels relatifs à la prise en charge du corps d'un patient décédé infecté par le virus SARS-CoV-2**

**Lignes directrices pour la mise en œuvre des mesures de confinement en établissements médico-sociaux**

**Consignes et recommandations concernant l'appui des établissements de santé aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes**

Consultez également les informations régulièrement mises à jour sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé dans la rubrique « **Accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées** »

### Questions, conseils : contactez-nous

Les équipes de l'AH1 33 restent mobilisées pour vous accompagner



par téléphone ag bSd\_ S[^  
auprès de votre centre habituel